

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00439

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE CONCERNANT L'ARENA SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230043910

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE CONCERNANT L'ARENA SAINT-ETIENNE METROPOLE

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Afin de répondre à ces 2 axes, Saint-Etienne Métropole s'est dotée d'une Aréna répondant aux attendus en termes de grands événements sportifs et qui permette au Club Saint-Chamond Basket Vallée du Gier (SCBVG) d'évoluer au plus haut niveau dans des conditions d'accueil optimales.

En 2018, Saint-Etienne Métropole décide la construction de l'Aréna afin de doter la Métropole d'un outil dédié aux sports Indoor permettant :

- de diversifier les manifestations sportives au niveau de la Métropole et de répondre ainsi aux attentes des habitants ;
- d'accompagner le sport Indoor de haut niveau avec un outil dédié ;
- de maintenir le développement de la pratique en dédiant une partie de l'équipement aux pratiques amateurs.

Le 15 avril 2022, le chantier de l'Aréna Saint-Etienne Métropole a été réceptionné.

L'équipement a reçu autorisation d'ouverture le 26 avril 2022, en tant qu'Etablissement Recevant du Public (ERP), par la Ville de Saint-Chamond après avis de la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

Il a également été homologué le 16 juin 2022 par la Commission Départementale du Ministère des Sports et la Fédération Française de Basket-ball (FFBB) a délivré un classement (niveau H3) de la salle principale de l'équipement le 06 juillet 2022.

Véritable équipement structurant pour le territoire de par sa jauge d'accueil, ses deux salles (principale et annexe) adaptées au public accueilli, sa configuration et les outils scénographiques associés répondant aux différents cahiers des charges des fédérations sportives ainsi que par sa modularité permettant de passer d'une configuration basket à un autre sport, l'Aréna représente également un levier de développement sportif et économique important grâce à :

- la qualité des espaces pour une expérience spectateur optimisée ;
- un équipement homologué pour la pratique de l'équipe Une mais aussi pour le centre de formation ;
- une salle annexe pour le sport loisir ;
- des espaces de qualité à commercialiser.

Aussi, le Département a souhaité participer financièrement à la construction de cet équipement structurant. Par convention financière en date du 17 septembre 2020, le Département a accordé son soutien financier à Saint-Etienne Métropole pour la construction de cette Arena à hauteur de 8 000 000 €.

Une convention de partenariat doit être établie afin de fixer les contreparties, en termes d'utilisation de l'Arena Saint-Etienne Métropole, accordées par Saint-Etienne Métropole au Département pour son soutien financier.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire concernant l'Arena Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD